



CONGRES NATIONAL DES GARDES PARTICULIERS

26 ET 27 AVRIL 2019

LA ROCHE SUR YON

Le passage du Gois



Le Marais Breton



Le Puy du Fou



L'île d'yeu



Le Donjon de Pouzauges



Les mines de Faymoreau



Les Sables d'Olonne



La Baie de l'Aiguillon



Le Marais Poitevin



Georges CLEMENCEAU

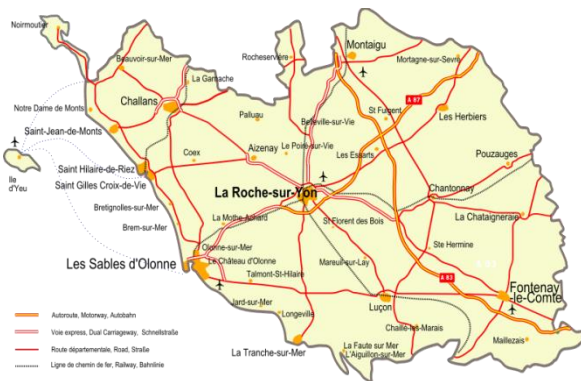
LA VENDÉE

Le nom de **Vendée** est issu du nom d'une rivière, dont la forme originelle devait être Vindeda « la blanche », dérivé du gaulois uindos signifiant « blanc », voire « heureux ».

Le département est créé au début de la Révolution française, le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789, à partir d'une partie de la province du Poitou (Bas-Poitou), de l'Île de Noirmoutier et de 16 communes des Marches Bretagne-Poitou et de l'évêché de Nantes moins la paroisse poitevine de Remouillé, rattachée au tout nouveau département de la Loire-Inférieure.

La Vendée est célèbre dans l'Histoire de France pour les Guerres de Vendée durant la Révolution. Elle vit en effet s'affronter paysans insurgés (les Blancs) et armées révolutionnaires (les Bleus) pendant plusieurs années, en un conflit qui fut la cause de centaines de milliers de morts et qui marqua durablement la mémoire vendéenne.

La Vendée fait actuellement partie de la région administrative des Pays de la Loire.



La Vendée est un département peuplé de 662 122 habitants au 1^{er} janvier 2014, mais avec une croissance démographique soutenue depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Département multipolarisé, la Vendée possède de nombreuses villes dont La Roche-sur-Yon au centre. Tout le reste du territoire est maillé de villes d'influence : Les Sables-d'Olonne, Fontenay-le-Comte, Saint-Hilaire-de-Riez, Challans, les Herbiers, Montaigu.

Durant l'année 2014, la durée annuelle d'ensoleillement est d'environ 2 000 heures pour La Roche-sur-Yon et monte à 2 300 heures sur les côtes des Sables d'Olonne. C'est pour cela aussi que la côte vendéenne est surnommée « la côte de lumière » du fait de son fort ensoleillement comparable à celui des Landes et de la côte basque.

La Vendée est traversée par deux autoroutes : l'A83 (Nantes-Niort, dite « la Vendéenne ») et l'A87 (Angers-La Roche-sur-Yon) :

- L'autoroute A83 (Nantes-Niort) passe à proximité de Montaigu, La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte (rejoint l'autoroute A10 (Bordeaux-Paris) vers le sud ou bien Poitiers, Tours et Paris vers le nord).
- L'autoroute A87 (Angers-La Roche-sur-Yon) passe à proximité des Herbiers.

La Vendée accueille près de cinq millions de touristes chaque année, ce qui en fait le premier département touristique de la façade atlantique et le deuxième de France. Initialement plutôt orientée vers un tourisme dit populaire, campings, colonies de vacances, meublés modestes, elle est devenue la destination des résidences secondaires et d'amoureux de la voile.

Enfin, le département possède deux vitrines publicitaires : le Puy du Fou et le Vendée Globe qui lui permettent d'être régulièrement médiatisée. On notera enfin que le Tour de France passe régulièrement dans le département (la Vendée a accueilli cinq départs du Tour entre 1990 et 2018).

La Vendée est un département rural où l'agriculture et l'élevage occupent une place importante. C'est pourquoi de nombreuses entreprises agroalimentaires ont vu le jour dans le département.

Certaines ont tiré parti de traditions culinaires locales, comme la brioche vendéenne ou la gâche, pour ensuite étendre leurs gammes de produits.

On remarquera notamment la forte implantation de Fleury Michon, d'Arrivé, de Sodebo et les Jambons de Vendée.

Les principales spécialités vendéennes sont : la moquette, la bonnotte (pomme de terre de Noirmoutier), la brioche et la gâche vendéenne, le préfou, la troussepinette (apéritif de Vendée) et enfin les fruits de mer.



Les habitants de la Vendée sont les Vendéens. On les surnomme souvent les « Ventres à Choux » : certains expliquent ce surnom par de prétendues anecdotes rapportées des guerres de Vendée. À cette époque, lorsque les Vendéens en embuscade apercevaient un groupe de soldats républicains, le cri de « Ventre à choux » faisait coucher les combattants dans les sillons de choux qui les dissimulaient jusqu'au moment de l'attaque.

Le cœur Vendéen



Le double cœur entrelacé est un symbole qui remonte à la nuit des temps. On en aurait retrouvé dans des sépultures gauloises et romaines.

Ce double cœur peut être interprété comme l'expression de la fidélité réciproque. Mais, surmonté de la croix et de la couronne, comment ne pas y voir une référence claire au soulèvement de 1793.

La devise "utrique fidelis" (fidèle à l'un et à l'autre) engendre diverses interprétations. Qui sont les objets de cette double fidélité ?

Faut-il lire "fidèle à Dieu et au Roi" ou bien un cœur pour mon Dieu, un cœur pour mon Roi.

LA ROCHE SUR YON

La Roche-sur-Yon est la préfecture du département de la Vendée.

La Roche-sur-Yon doit sa physionomie actuelle à Napoléon I^{er}, qui fait d'un petit bourg une cité moderne, basée sur un plan régulier en forme de pentagone et dotée d'édifices publics imposants (préfecture, hôtel de ville, théâtre, tribunaux, lycées, église Saint-Louis, etc.) répartis autour d'une vaste esplanade centrale (place Napoléon). La ville est fondée par décret impérial le 25 mai 1804 (Elle est promue à cette même date préfecture de la Vendée en remplacement de Fontenay-le-Comte).



Cas unique en Europe, La Roche-sur-Yon a changé huit fois de nom en moins de 70 ans :

- *La Roche-sur-Yon (avant le 28 août 1804)*
- *Napoléon (pendant le Premier Empire)*
- *La Roche-sur-Yon (une quinzaine de jours en 1814)*
- *Bourbon-Vendée (pendant la Restauration d'avril 1814 à avril 1815)*
- *Napoléon (d'avril à juin 1815 Cent-Jours)*
- *Bourbon-Vendée (de juin 1815 à 1848 Seconde Restauration)*
- *Napoléon (de 1848 à 1852 Deuxième République)*
- *Napoléon-Vendée (pendant le Second Empire)*
- *La Roche-sur-Yon (depuis 1870).*

La Roche-sur-Yon se situe au cœur du bocage vendéen, dans la vallée de l'Yon, affluent du Lay. La ville est construite sur une roche granitique qui surplombe la vallée de l'Yon et donne à la ville une position stratégique. La ville se situe au centre du département. Napoléon Bonaparte a d'ailleurs choisi La Roche-sur-Yon comme préfecture pour sa position centrée et stratégique au cœur d'un département qui devait être pacifié après les guerres de Vendée.

Plusieurs découvertes archéologiques prouvent que le sol yonnais fut occupé dès la préhistoire (hache préhistorique à deux tranchants, outils en silex, éventuellement un dolmen...).

En 2014, La Roche-sur-Yon comptait 53 162 habitants.

Construit en 1843 dans un parc arboré de 4,5 hectares avec une architecture très ordonnée, le haras national et départemental de La Roche-sur-Yon a été conçu pour accueillir 200 étalons.

Actuellement il est voué au tourisme, à la reproduction équine et à la conservation des espèces.



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS



« Au cœur de vos territoires, des compétences aux services des hommes et de la ruralité »

*Organisme de formation enregistré DA N° 1192 20165 92 Préfet de la région île de France.
Droit forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes,
police, surveillance, personnes*

La création d'une structure nationale de gardes particuliers remonte aux années 1985, sous la dénomination UNADGCP (union nationale des associations départementales de gardes-chasse particuliers) Dans ces années, il n'y avait que très peu de garde des bois particulier, pas de garde particulier du domaine public routier. La grande majorité des gardes était des gardes-chasse et en moindre mesure des gardes-pêche.

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a entièrement refondu les dispositions qui s'appliquent aux gardes particuliers. Cette réforme s'imposait puisque le régime juridique était jusque-là contenu dans la loi du 12 avril 1892 (!) très incomplète.

Ce qui a amené le Décret 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le code de procédure pénale et modifiant le code de l'environnement et le code forestier, de l'Arrêté du même jour pris pour son application, relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément. A cette date, nous avons changé de dénomination pour devenir la Fédération Nationale des Gardes Particuliers (FNGP) afin de représenter l'ensemble des spécificités de garde particulier :

- Police de la chasse, Garde-chasse particulier ;*
- Police de la pêche en eau douce, Garde pêche particulier ;*
- Police forestière, Garde des bois particulier ;*
- Police du domaine public routier, Garde particulier chargé de la conservation du domaine public routier.*

Les objectifs de la FNGP sont multiples :

- * La défense des intérêts des fédérations départementales de GP*
- * De participer à leur formation et leur information légale permanente en matière cynégétique, halieutique, forestière, voirie routière et autres connaissances dans les divers domaines de compétences liés aux différentes spécificités de gardes particuliers*
- * D'aider ses membres à accomplir des actions d'intérêt général*
- * D'assurer la représentativité de ses membres*
- * De favoriser la collaboration des fédérations départementales la composant avec tous les organismes, notamment avec l'ONCFS, L'ONEMA (futur office français pour la biodiversité), la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale et Municipale, les Agents des douanes, les pouvoirs publics (EPCI, communes, communautés de communes, métropoles, etc.)*

** Elle se veut être au nom de ses membres un interlocuteur incontournable tant des pouvoirs et organismes publics que des organisations cynégétiques, halieutiques départementales, régionales et nationales, les fédérations départementales, régionales et nationales des chasseurs, pêcheurs, etc...*

** Elle met à disposition de ses membres les outils juridiques nécessaires à leurs spécificités liées aux différentes polices, police de la chasse, police de la pêche en eau douce, police forestière et police du domaine public routier.*

Elle dispose d'un Code de déontologie, les droits et devoirs du garde particulier.

La FNGP est un organisme de formation professionnel, elle dispense entre autres les formations obligatoires conformément au Décret 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, de l'Arrêté du même jour pris pour son application, relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément.

Un magazine traitant du droit pénal et de la procédure pénale paraît trimestriellement il est destiné aux personnes en charge des différentes fonctions de police de l'environnement.

Elle rédige des propositions de Loi, des amendements ayant pour but de modifier certaines dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement, du code de procédure pénale, afin de faciliter le travail des gardes particuliers. Exemple : pouvoir de saisie par le garde particulier Article L.428-1 du C-E modifié par la Loi n° 2008-1545 du 31 décembre 2008. Modification du délai de transmission des procès-verbaux par les gardes particuliers, Article 29 du CPP modifié par la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016.

Nous ne présentons là que quelques exemples du travail de notre Fédération Nationale des Gardes Particuliers.

Le Président

Robert CRAUSAZ



*Monsieur Yves AUVINET, Président du Conseil
Départemental de la Vendée.*



Le Département de la Vendée a engagé, et c'est une première en France, un partenariat avec la Fédération Départementale des Gardes Particuliers pour entretenir la préservation de nos Espaces Naturels Sensibles.

Je remercie vivement les 300 bénévoles assermentés, amoureux de leur territoire, qui effectuent la police de la chasse, la police forestière, la police de la pêche et de la voirie dans notre département, avec parfois l'obligation de réprimer les actes qui pourraient nuire à la préservation et à la valorisation de toute la richesse que nous offre la Vendée...

A toutes et à tous, je vous souhaite un très bon congrès !

Yves AUVINET

Président du Département de la Vendée



Le logis de la Chabotterie, Vendée Crédit photo : Benoit GENDRON



L'Abbaye de Maillezais, Vendée *Crédit photo : Shootvidéo*



L'Historial, Les Lucs sur Boulogne, Vendée *Crédit photo : Patrick DURANDET*



Réserve biologique départementale, Nalliers, Vendée *Crédit Photo : David FUGERE*



*Monsieur Philippe DULAC, chef de service départemental de
l'ONCFS de la Vendée*

Délégation interrégionale Bretagne et Pays de la Loire



L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est un établissement public sous la double tutelle des Ministères chargés de l'Écologie et de l'Agriculture. Notre établissement remplit cinq missions principales répondant aux axes majeurs de la dernière Conférence environnementale, dans la suite du Grenelle de l'Environnement :

- la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse,*
- des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats,*
- l'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire,*
- l'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et la mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement,*
- l'organisation de l'examen et la délivrance du permis de chasser.*

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est implanté dans tous les départements métropolitains et d'outre-mer regroupés en délégations régionales (DR) ou interrégionales (DIR).

Sur le plan local les services départementaux de l'ONCFS sont constitués d'agents commissionnés par le Ministère chargé de la chasse et assermentés auprès des tribunaux (agents techniques et techniciens de l'environnement). La vocation de ces inspecteurs de l'environnement est d'exercer les missions de police de la chasse et de l'environnement grâce à leur répartition sur tout le territoire et à leur connaissance de la faune et de ses habitats. Ils conduisent également des actions techniques, de formation et d'information et apportent conseil et expertise auprès des différents acteurs locaux (administrations, collectivités, chasseurs, usagers de la nature).

Les agents techniques et les techniciens de l'environnement surveillent les territoires ruraux pour informer et sensibiliser les chasseurs et les usagers de la nature sur la réglementation en vigueur. Depuis 2013, les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS sont dotés de compétences de police élargies leur permettant de mener des enquêtes après avoir constaté des infractions. Le service départemental de la Vendée est composé de 11 inspecteurs de l'environnement.

Parmi les nombreux partenaires de l'ONCFS, les gardes particuliers sont des interlocuteurs essentiels. Depuis plus de 40 ans maintenant nous entretenons d'excellentes relations avec la fédération départementale des gardes particuliers de la Vendée (FDGG85).

Les échanges réguliers et la relation de confiance qui s'est instaurée dans le temps nous permettent d'entretenir et de pérenniser nos partenariats et de faire évoluer un certain nombre de dossiers.

En effet, en collaboration avec la fédération départementale des chasseurs de la Vendée nous intervenons dans la formation initiale et continue des gardes particuliers sur le volet théorique et pratique dans des mises en situation concrètes visant au strict respect des compétences et des règles de sécurité.

Nous échangeons aussi régulièrement sur l'actualité juridique et leur apportons un appui dans ce domaine (législation, procédure pénale, rédaction des procédures).

Nos échanges se poursuivent bien entendu sur le terrain ce qui est l'essence même de la fonction du garde particulier qui assure, en sus de ces prérogatives, un rôle de relai et de collaboration avec nos services et ceux de la FDC 85 pour lutter ensemble, chacun à son niveau dans le strict respect de nos prérogatives respectives.

Les retours d'expériences témoignent unanimement l'intérêt de cette collaboration menée en étroite collaboration avec la fédération départementale des chasseurs de la Vendée. Nous ne pouvons que nous en féliciter et gager que la richesse de ces échanges perdure et se consolide dans le temps afin que le garde particulier devienne encore plus un interlocuteur de terrain majeur dans la police de proximité en milieu rural.

Philippe DULAC



*Monsieur Gilles DOUILLARD, Président de la
Fédération des Chasseurs de la Vendée*



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée (FDC85) est une association de type Loi 1901, régie par un Conseil d'Administration composé de 15 membres répartis géographiquement dans tout le département et représentant les sociétés de chasse communales, les chasses privées et les différents modes de chasse. Afin de mettre en œuvre sa politique, le Conseil d'Administration est assisté notamment d'un service administratif, d'un service technique et d'un service environnement. L'ensemble de ces services est coordonné par un Directeur. Actuellement, l'équipe professionnelle est composée de 19 personnes.

La FDC85 assure des missions de service public que l'Etat lui a confiées :

- L'indemnisation des dégâts de grand gibier causés aux cultures agricoles, assurée sur ses propres deniers. Elle mène parallèlement des actions en matière de prévention des dégâts de gibier aux cultures par la fourniture de matériel.*
- La veille sanitaire de la faune sauvage dans un but de protection de la santé publique.*
- La participation à la lutte contre le braconnage et à la surveillance des territoires conformément à la loi.*
- La préparation à l'examen du permis de chasser.*
- La validation annuelle des permis de chasser.*
- Les formations officielles et obligatoires : piégeage, chasse à l'arc, suivi sanitaire de la faune sauvage et garde-chasse particulier.*

La FDC85 propose à ses adhérents en contrat de services le diagnostic de leur territoire ; le conseil, l'assistance à la gestion et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au fonctionnement des structures ; la surveillance de la chasse et la contribution à la prévention du braconnage ; l'assistance juridique et la mise à jour des statuts et des règlements intérieurs ; l'accompagnement et l'appui juridique lors de contentieux entre adhérents ; la formation et l'information des chasseurs.

A ce titre, quatre agents sont assermentés pour la police de la chasse au sein de notre structure et interviennent tout au long de l'année sur les territoires de chasse afin de faire respecter le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ainsi que la réglementation relative à l'exercice de la chasse. Lors des opérations de contrôle et de surveillance, les interventions sont faites systématiquement par au moins deux agents, l'un prenant en charge le contrôle de l'identité du chasseur et l'autre restant en retrait pour vérifier que l'intervention se passe pour le mieux.

La FDC85 entretient de très bonnes relations avec la FDGC85 notamment depuis la prise de fonction d'Alain SOCHARD en tant que président de cette structure. En effet, un important travail basé sur des rencontres régulières entre nos services ont permis de rapprocher les hommes et d'apporter des solutions concrètes dans la gestion de certains dossiers : dossiers d'assermentation en lien avec la Préfecture et les Sous-préfectures, aide à la cartographie de territoires et conseils en informatique, appui juridique pour les statuts et règlements intérieurs, organisation de stages de recyclage et de perfectionnement avec mise en situation...

Lors de la rédaction de notre nouveau SDGC, des discussions ont été conduites suite à la demande de la FDGP85 pour utiliser le timbre amende afin de relever les infractions de 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} classe. La FDC85 a souhaité que dans un premier temps, les gardes-chasse particuliers adhérents de la FDGP85 s'aguerrissent dans la rédaction de procédures et de comptes rendus auprès des parquets afin de se faire connaître et reconnaître pour leurs compétences de terrain et de sentinelles en matière de répression du braconnage dans la limite bien sûr de leurs attributions et de leurs prérogatives. Le travail conjoint mené avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en Vendée démontre s'il en était nécessaire de la nécessité de collaborer ensemble sur toutes les actions liées à la police de la chasse.

En tant que Président de tous les chasseurs vendéens, je souhaite que le partenariat existant aujourd'hui se prolonge durablement et se renforce, mais aussi que les membres de la FDGP85 deviennent de vrais relais sur le terrain (conseils aux adhérents, régulation des prédateurs, appuis de terrain...) en contribuant à améliorer davantage la diffusion et le partage de l'information.

Enfin, je tiens à saluer le dynamisme de la FDGP85 forte de plus de 100 adhérents et la gouvernance de cette association par Alain SOCHARD et toute son équipe.

Bon congrès 2019 en terre vendéenne. Vive la chasse...

Le Président,

Gilles DOUILLARD



*Alain SOCHARD, Président de la Fédération
des Gardes Particuliers de la Vendée.*

Le département de la Vendée organise, cette année, notre Congrès National des Gardes Particuliers 2019, c'est pour nous un grand honneur, un imposant travail et un formidable challenge.

Nous vous proposons sur le site des Établières, un lycée agricole très renommé dans notre département, un accueil en pension hôtelière, une restauration et un accès aux salles d'animation, d'une prestation très convenable.

Les missions de notre Fédération des Gardes Particuliers de la Vendée sont, entre autres :

⇒ La lutte contre les actes de braconnages, les incivilités toujours plus nombreuses, le respect de la réglementation en vigueur,

⇒ De rassembler au sein de notre Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Vendée,

⇒ De coordonner des formations de Gardes Particuliers de la Police de la Chasse, la Police Forestière, la Police de la Voirie, la Police de la Pêche,

⇒ D'organiser des séances de recyclage pour nos gardes particuliers,

⇒ De mettre en place des outils d'information, de communication,

⇒ D'aider les gardes particuliers dans les démarches administratives,

⇒ De conseiller, de soutenir dans les missions quotidiennes, les gardes particuliers,

⇒ D'assurer la protection des propriétés, des récoltes, de la faune sauvage, de l'environnement en général, dont il la garde,

⇒ De travailler avec les services de L'ONCFS, La Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée, l'ONF, la Police et la Gendarmerie,

Notre Fédération des Gardes Particuliers de Vendée regroupe à ce jour 100 gardes particuliers dans notre département qui œuvrent dans les domaines suivants :

- 96 pour la police de la chasse,*
- 18 pour la police forestière,*
- 11 pour la police de la pêche,*
- 3 pour la police de la voirie routière.*

Soit 128 agents assermentés dans les spécialisations citées au-dessus pour notre département de la Vendée.

Dans l'attente du plaisir de vous recevoir.

Alain SOCHARD
Président de la Fédération
des Gardes Particuliers de Vendée

LA ROCHE SUR YON



LES ETABLIERES

LES ETABLIERES - LYCEE AGRICOLE ET POLE D'ENSEIGNEMENT ...



De la 4^{ème} au bac + 5, les formations dispensées sur le site des Établières à la Roche sur Yon sont nombreuses.

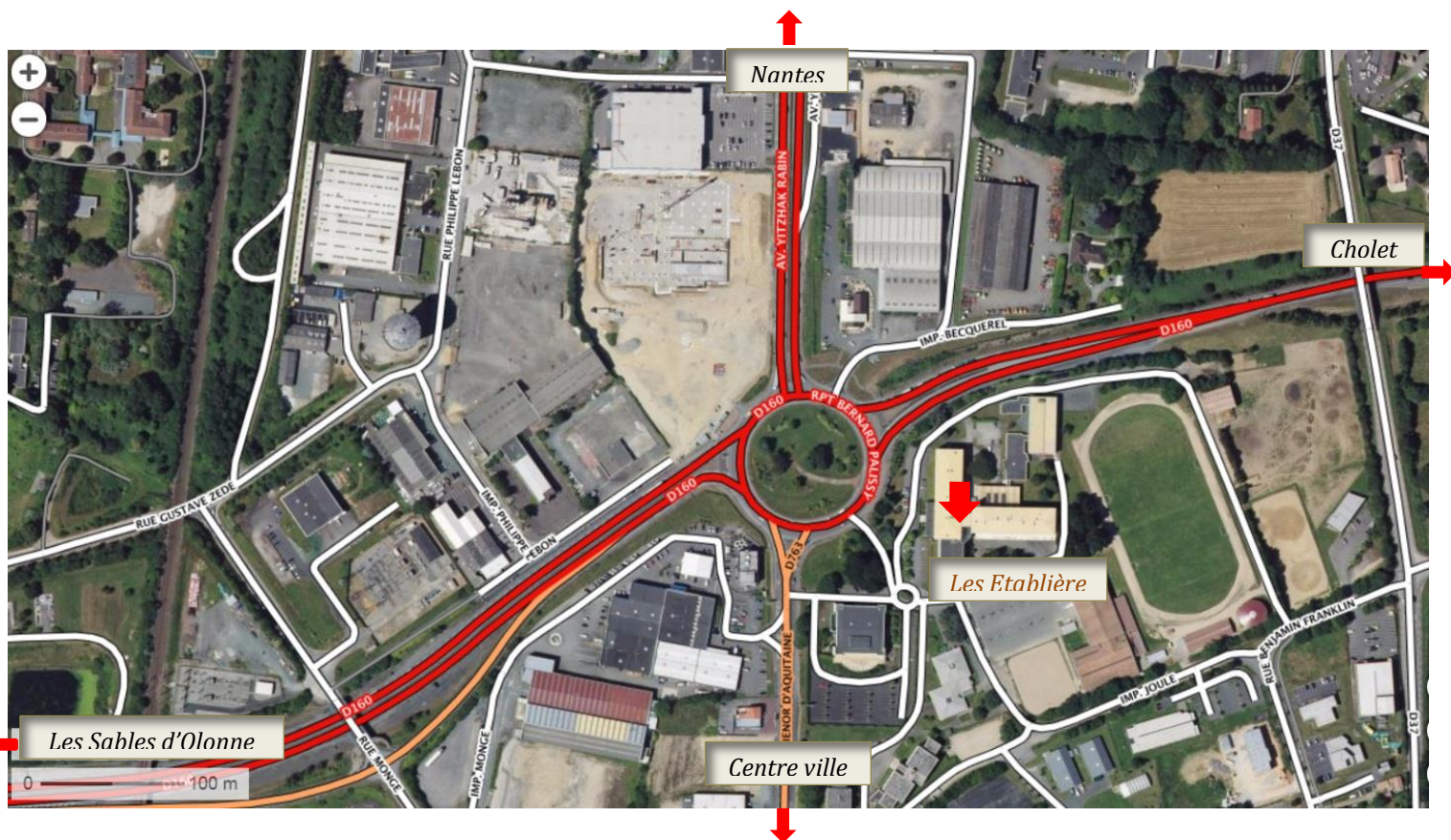
Des formations liées au monde de l'agriculture.

Les Établières de La Roche Sur Yon

route de Nantes

BP 609

85015 LA ROCHE SUR YON CEDEX



Le site des Établières vous propose un accueil en pension hôtelière comprenant l'hébergement, la restauration et l'accès aux salles d'animation.

CONGRES NATIONAL DES GARDES PARTICULIERS

LE PROGRAMME :

Vendredi 26 avril 2019

A partir de 9 heures : accueil des participants aux Étalières.

12 heures 30 : déjeuner au restaurant du lycée.

14 heures : réunion de travail.

Visite de la ville et du port de pêche de Saint Croix de Vie pour les conjoints.

19 heures : apéritif et produits régionaux.

20 heures : dîner au restaurant du lycée, service à table.

21 heures : soirée libre.



Samedi 27 avril 2019

7 heures 30 : petit déjeuner

8 heures 30 : accueil.

Assemblée générale de la F N G P à l'amphithéâtre.

Visite du musée du chocolat et de la Roche sur Yon pour les conjoints.

11 heures 30 : photo de groupe, suivi du vin d'honneur.

13 heures : déjeuner de gala au restaurant du lycée.

15 heures : visite de l'historial aux Lucs sur Boulogne.

20 heures : dîner de clôture au restaurant « l'Auberge du Lac » aux Lucs sur Boulogne »



Dimanche 28 avril 2019

*7 heures 30 : petit déjeuner
au restaurant du lycée et départ.*

LES GARDES PARTICULIERS DE VENDÉE

Les gardes particuliers sont au service des propriétés privées, collectivités territoriales, sociétés de chasse ou pêche, pour la protection de leurs biens, de la nature, la flore, la faune sauvage et son environnement.

Citoyens assermentés, les gardes particuliers sont chargés de certaines fonctions de police judiciaire en s'appuyant sur les différents codes : Code Rural, Code de l'Environnement, Code Forestier, Code de la Voirie routière et de la route (Article 29 du code de procédure pénale) Modifié par la LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 133.

Les Gardes-chasse particuliers

Les gardes-chasse particuliers sont au service des propriétés privées, communes, etc..., pour la protection de la nature, la flore, la faune sauvage et son environnement.

Les gardes-chasse particuliers assermentés constatent par procès-verbaux les infractions aux dispositions du présent titre qui portent préjudice aux détenteurs de droits de chasse qui les emploient.

Leurs procès-verbaux font foi jusqu'à preuve du contraire. Ils sont habilités à procéder à la saisie du gibier tué à l'occasion des infractions qu'ils constatent..

Les Gardes-pêche particuliers

Les gardes-pêche particuliers sont au service des propriétés privées, collectivités territoriales, sociétés de pêche, pour la protection de leurs biens, de la nature la flore et la faune sauvage et son environnement.

Le garde-pêche particulier relève toutes les infractions relatives à la réglementation de la pêche qui peuvent être relevées par le garde - pêche particulier, (Art L.437-13 du C.E.) mais seulement sur les parcours où il est assermenté.

Le Garde-forestier particulier

Les gardes-forestiers particuliers sont au service des propriétés privées, communes, etc..., pour la protection de la nature, la flore, la faune sauvage et son environnement.

Le garde-forestier particulier relève principalement les infractions de la police des bois et des forêts privées (délits ou contraventions), ne relevant pas du régime forestier, commises sur la ou les propriétés forestières ou bois dont il a la surveillance, en dressant des Procès - Verbaux, qui doivent être transmis à Monsieur le procureur de la République.

Le Garde particulier de la Voirie Routière

Les gardes particuliers du domaine public routier des collectivités locales sont commissionnés par les élus (maires ou président d'une EPCI ou encore d'un Conseil Départemental).

Ils ont pour mission principale de veiller à la police de conservation du domaine public routier (L.116-2 du Code de la Voirie Rurale). Leur champ de compétences est limité, il s'étend sur les voies de toutes catégories y compris les chemins ruraux.

Les compétences de cet agent sont limitées territorialement en vertu de sa décision d'agrément, dont le territoire est bien défini également lors de la prestation de serment du garde.

Lorsque des infractions au code de la route sont constatées par le garde particulier du domaine public routier, elles ne peuvent être verbalisées que si elles sont connexes à une infraction principale au code de la voirie routière.

LA FEDERATION DES GARDES PARTICULIERS DE VENDEE

Notre Fédération des Gardes Particuliers de Vendée a coordonné, ces dernières années, les formations suivantes concernant :

- 118 Gardes Particuliers pour la police de la chasse,*
- 18 Gardes Particuliers pour la police forestière,*
- 11 Gardes Particuliers pour la police de la pêche,*
- 3 Gardes particuliers pour la police de la voirie routière.*

Les formations de Garde-Chasse ont été effectuées par les services de l'ONCFS et de la Fédération des Chasseurs de Vendée.

Les autres formations l'ont été par notre Fédération Nationale des Gardes Particuliers.

Nous regroupons à ce jour 100 gardes assermentés pour notre département de la Vendée.

Ils œuvrent auprès de 81 chasses privées et 29 chasses communales sous le couvert de leurs commettants.

Nos Gardes Particuliers assurent leurs fonctions sur les territoires suivants :

- 6 973 hectares de plaines,*
- 7 502 hectares de bocages,*
- 7 214 hectares de marais,*
- 3 268 hectares de prairies,*
- 12 485 hectares de cultures,*
- 4 449 hectares de bois,*
- 1 910 hectares de voiries,*
- 243 hectares d'étangs.*

Ces territoires comportent :

- 43 hectares de réserve de chasse fédérale,*
- 97 hectares de réserve de chasse départementale,*
- 56 hectares de réserve de chasse ministérielle,*
- 6 hectares sur une réserve LPO.*

Ils encadrent et conseillent, entre autres, 1470 chasseurs sur leurs mandats de chasse.

L'année 2018, notre Président et son Conseil d'Administration ont souhaité créer et éditer une charte de bonne conduite pour les gardes particuliers de la Vendée.

Cette charte mentionne une méthode de travail du Garde Particulier dans l'exercice de ses fonctions.

Suite à ces quelques mots, nous tenons à remercier très sincèrement notre Fédération Nationale des Gardes Particuliers, les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Vendée, notre Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée pour leurs conseils et leurs encouragements.

Nous n'oublierons pas de remercier également le Conseil Départemental de la Vendée pour son aide et son soutien très précieux.

Nous vous souhaitons à tous un agréable séjour en Vendée et un très bon congrès.



Notre Assemblée Générale 2018





CHARTRE DU GARDE PARTICULIER



Le garde particulier est chargé d'une mission de service public, il constate les infractions portant atteinte aux mandats dont il a la garde.

Il contribue à la police de la chasse, la police forestière, la police du domaine public routier ou la police de la pêche en eau douce.

Il œuvre à la protection des espaces naturels et à la sécurité des citoyens, en concertation avec la Gendarmerie, la Police, L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National des Forêts, la Fédération Départementale des Chasseurs.

Il effectue les missions qui lui sont conférées en tenue.

Il assure l'information des citoyens pour éviter les infractions par ignorance de la réglementation.

Il aura une conduite exemplaire, en toutes circonstances, inspirée par le respect de la règle et de l'esprit.

Poli et calme, il entretiendra des bonnes relations avec les autres usagers de la nature et de la voie publique.

Il assurera ses fonctions avec honneur et dignité.

Il améliorera ses formations et sa culture en suivant les recyclages proposés par sa Fédération des Gardes Particuliers de la Vendée, il portera une attention particulière à l'évolution de la réglementation.

Il fera appliquer la réglementation avec cohérence.

Il n'acceptera pas de pression de ses amis pour passer outre une infraction, si minime soit-elle.

Il informera son (ses) commettant (s) de toutes difficultés rencontrées sur les mandats dont il a la garde.

Il tiendra informé la Fédération des Gardes Particuliers de la Vendée de tout problème récurrent ou grave constaté sur son mandat.